Union syndicale
Sud PTT

Fédération
des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax :01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr http://www.sudptt.org

Paris, le 13 juillet 2017

A l'attention de Mr Philippe Wahl
Président de La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Objet : Préavis de grève

La Fédération SUD PTT des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 36 heures du vendredi 21 juillet 2017 à 12h 00 au samedi 22 juillet 2017 à 24h00.
Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels, des CTC, PIC, PFR et plate-formes multi-flux, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :
- L'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois. L'arrêt de la concentration du trafic vers certaines PIC.
- Le respect des droits élémentaires du personnel : droit au téléphone, libre accès aux toilettes, droit de parler, arrêt du flicage médical, de la vidéosurveillance, du recours aux vigiles, maintien des lieux de vie et des navettes de transport.
- Des horaires et des conditions de travail compatibles avec une vie normale et respectueuse de la santé des agents : pas de modulation du temps de travail et de modification des horaires dans le cadre de la loi du 20 Août, suppression des horaires aberrants (0h/6h, 4h/12h, 3h/9h...), maintien des 2 nuits sur 4, 1 samedi travaillé sur 3 au maximum avec compensation, 1h de pause repas par vacation, affectation par demie vacation, 4 agents par MTI et TPF...
- Un salaire correspondant à notre travail : le 13ème mois, 300 euros nets mensuels d'augmentation, II.1 grade de base et l'équivalent pour les agents sur les grades de reclassement, 3 euros de prime par heure de nuit travaillée.
- La prise en compte de la pénibilité par la mise en place de la bonification retraite (1an tous les 7 ans)
- La compensation des jours de repos coïncidant aux jours fériés pour tous les services, notamment les services de nuit.

Les revendications n'ont pas été satisfaites dans le cadre des préavis précédents.
Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pascal Panozzo
Secrétaire fédéral